



Mairie de *SERVES-SUR-RHONE* (Drôme)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 Juin à 19 heures, le Conseil municipal de la Commune de *SERVES* sur *RHONE*, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christèle DEFRANCE,

Présents : MM. BOUTRY, FOUREL, TAVENARD, MMES DEFRANCE, GIACOMINO, JULLIEN-PALETIER, MAILLOT, MÉNAGER, MERCIER.

Absents excusés : Julien MONTAGNE, Félicien GIRARDET et Dimitri PERDRIX

Absent : Madeleine PUYOU et Geoffrey VUILLERMET.

Pouvoir : Julien MONTAGNE donne pouvoir à Geoffrey-Aymeric BOUTRY
Félicien GIRARDET donne pouvoir à Cindy JULLIEN-PALETIER
Dimitri PERDRIX donne pouvoir à Hubert TAVENARD

Secrétaire de Séance : Mme Cindy JULLIEN-PALETIER est élue secrétaire de séance

Christèle DEFRANCE, Maire de Serves-sur-Rhône, accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs.

Après lecture et approbation à l'unanimité des suffrages exprimés, et sous réserve de modification des termes « Prêt relais » en « court terme », du compte-rendu de la séance du 29 avril 2025, Mme le Maire rappelle l'ordre du jour du Conseil Municipal et ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 avril 2025

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Sujets soumis à délibération

22-2025 – PERSONNEL – Création d'un Emploi d'ATSEM à temps non-complet –

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non-complet, à raison de 28h29 (soit 28.48h) hebdomadaire pour l'École maternelle l'Aquarelle de Serves sur Rhône.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de créer un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non-complet à raison de 28h29 (soit 28.48h) hebdomadaires à compter du 25 août 2025 ;

D'AFFECTER les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget.

CHARGE Madame le Maire des démarches pour l'application de cette création de poste.

23-2025 – FINANCES – Autorisation donnée à Mme le Maire de solliciter auprès de la Région un barnum gratuit pour les activités associatives —

Le Maire fait part au Conseil Municipal la nécessité de pouvoir mettre à la disposition des Associations un barnum pour l'organisation de leurs manifestations.

La région offre à chaque commune de moins de 2000 habitants, qui en fait la demande, un barnum gratuit et destiné aux activités associatives. La commune aurait la possibilité de pouvoir acquérir un barnum de qualité de 3m x 3m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations Servoises.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de donner l'autorisation à Mme le Maire de solliciter auprès de la Région un barnum gratuit pour les activités associatives ;

CHARGE Madame le Maire des démarches nécessaires pour l'obtention de ce barnum.

24-2025 – TRAVAUX – Autorisation donnée à Mme le Maire de signer l'avenant n°1 à la Convention de Superposition d'Affectation n° 14012 – Occupation du domaine public concédé à CNR sur la commune de Serves sur Rhône, au profit de la commune de Serves sur Rhône –

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2022-23 du 09 juin 2023 concernant la convention initiale concernant l'occupation du domaine public pour des places de parking.

Elle explique à l'Assemblée que la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) a établi un avenant à cette convention, portant sur une demande d'agrandissement du terrain et met à disposition de la Commune de Serves sur Rhône, une surface plus importante d'environ 244 m² (au lieu des 109 m² sur la première convention).

Ce terrain permettra d'aménager des places de parking en épi, entre la Route Nationale 7 et le long du Chemin de Halage : à l'arrière de la Maison des Associations se situant au n° 2 Rue de l'Eglise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la convention de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents se référant à ce dossier.

Questions diverses

- Le chantier de la place de l'église est finie. Inauguration prévue le 13/06/2025
- Le chantier de bâtiment multigénérationnel suit son cours. Le planning est respecté.
- Arche Agglo : Installation de « nichoir chouette effraie » au clocher.
- Les Amis du vieux serves : Discussion à approfondir avec les personnes de l'association concernant un achat de livres.
- Date à envisager pour un repas Conseillers/Employés

DATES A RETENIR :

Vendredi 13 juin : Inauguration Place de l'Eglise
Dimanche 22 juin : Serves et Nous : Brocante
Vendredi 27 juin : Fête de l'école à Erôme
Samedi 28 juin : l'AG du Foot
Lundi 14 juillet : Boule servoise : Concours de boules

- Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2009 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans révolu. Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
- L'inscription aux examens et concours.
- L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

La secrétaire de séance,

Cindy JULLIEN-PALETIER

Le Maire,

Christèle DEFRANCE

